

« Place à l'imagination et à la créativité » !!!



**MME GINETTE PLESSIS-
BÉLAÏR**
professeure au Département des sciences de
l'éducation
Présidente du SPPUQTR

Sans refaire un historique exhaustif, rappelons qu'en matière d'identification des axes de développement à privilégier dans cette université, il y a eu l'époque « des chantiers », celle du « comité pilote » et, plus récemment, la mise sur pied d'un comité paritaire constitué sur la base d'une lettre d'entente entérinée par la très grande majorité du corps professoral réuni en Assemblée générale de son syndicat. Cette lettre d'entente (#10) porte sur « la réorganisation académique ». Les familles étant abolies dans l'organisation de l'UQTR, il fallait bien en arriver à préciser les liens entre les directeurs de programme et les directeurs de département (ce qui n'est toujours pas fait!). Il s'agissait aussi de penser à des regroupements départementaux qui permettraient une meilleure répartition des ressources. Cependant, alors que le comité paritaire issu de cette lettre d'entente semblait en être arrivé à un texte commun à soumettre à l'étude et à la critique des professeures et professeurs, la Direction a littéralement sabordé le processus en soumettant unilatéralement (ce qui était contre l'entente entre les parties) au corps professoral un questionnaire ponctuel sur la pertinence de ce projet. La plupart des professeures et professeurs n'ont même pas eu le temps de participer activement à l'analyse et à la critique des travaux du comité. Nul n'a besoin d'être prophète pour deviner les résultats! Ce qu'il faut sans doute se demander, c'est qu'est-ce qui a poussé la Direction à faire avorter le projet?

Et voilà que l'on repart! Sous le titre ci-dessus indiqué, qui peut en laisser certains songeurs (nous ferions maintenant place à l'imagination et à la créativité...), les professeures et professeurs de l'UQTR recevaient récemment un texte provenant d'un nouveau comité appelé, cette fois-ci, « commission spéciale multipartite », dont les membres, contrairement à ceux élus sur le comité paritaire issu de la lettre d'entente #10, ont été choisis unilatéralement par le Recteur par intérim. Ce qui est encore une fois remis en question ici, ce n'est pas la qualité et la stature universitaire des personnes choisies, mais bien cette manière obscure de nommer les membres de ce nouveau comité. Qu'en coûterait-il donc à la Direction de mettre en place une procédure transparente de nomination en s'assurant l'approbation de la majorité du corps professoral, sinon une plus grande adhésion de ce dernier?

Cependant, ce qui nous préoccupe bien davantage dans ce dossier, c'est le risque de confondre la recherche universitaire et les « gros sous » ainsi que le peu de cas que l'on semble faire de la liberté ou de l'autonomie universitaire en ce qui concerne la recherche! La FQPPU publiait en novembre dernier un document interne intitulé « L'université à venir » dont tous les professeures et professeurs ont reçu copie et dans lequel on peut lire (pp8-9):

À quoi « sert » le savoir? Cherchons-nous à connaître pour mieux comprendre l'univers, la société, l'existence humaine? Le sens que nous attribuons à cet effort séculaire de connaissance est-il tourné vers la justice, la paix, la prospérité, le développement économique? Ces questions sont aujourd'hui cruciales dans notre contexte de compétitivité, d'autant que le risque réel et avéré régulièrement dans les énoncés de politique est que le savoir devienne principalement un moyen, un instrument

au service de l'État ou de sociétés privées qui ont besoin des ressources universitaires.

Les pays développés mettent de plus en plus l'accent sur le savoir en tant qu'instrument de leur prospérité de même que sur la nécessité de former du « personnel hautement qualifié ». Les universités sont donc appelées à jouer un rôle fondamental dans une telle conjoncture. La FQPPU reconnaît évidemment l'importance du savoir pour le bien-être de la société; toutefois, elle s'inquiète grandement d'un détournement de la connaissance vers des fins à forte orientation pragmatique.

Le risque en pareil cas est celui d'une véritable « dérive du savoir » qui découle à la fois du sous-financement des universités, des contraintes à des partenariats qui fragilisent l'autonomie universitaire et des exigences de rendement rapide et concret qui pèsent de plus en plus sur la recherche. « On embauche des directeurs dotés d'une mentalité d'hommes d'affaires qui ont pour objectif d'économiser et de gagner toujours plus d'argent (...). Ce profil fonctionne très bien dans une entreprise. Par contre, une université, un hôpital ou un régime d'assurance-santé d'une province ne peuvent être orientés vers un seul but économique.

Que les membres de la commission multipartite soient sensibilisés aux dimensions ci-dessus exprimées, nous n'en doutons pas. Cependant, le mandat de ce nouveau comité peut laisser perplexe, quand on lit page 4 point 3 : « Le mandat de la CSM écarte explicitement les structures comme objets de sa considération et de ses recommandations éventuelles. Elle résistera donc à toute tentative d'orienter ses travaux dans cette direction, comme d'ailleurs dans celle de la discussion des aspects financiers. Cela dit, elle s'attend à ce que les promoteurs de « projets rassembleurs » fassent preuve de réalisme budgétaire et n'hésitent pas à proposer les changements organisationnels requis en vue de leur réalisation ». Au point 4, page 5, on trouve : « ...plutôt que de restreindre un chercheur individuel, elle souhaiterait de préférence voir s'étendre son influence par son intégration à un groupe de recherche, à la satisfaction du chercheur et du groupe ». Difficile de ne pas y voir de l'angélisme quand on connaît, par ailleurs le fameux Plan de développement 2004-2007. Lequel, malgré de nombreuses consultations, n'a jamais changé d'un iota, sauf dans l'investissement en cartonnage et en papier glacé...

En effet, malgré les multiples représentations, on retrouve toujours en page 7 de la dernière parution du Plan 2004-2007, le

déroulement qui semble inéluctable du grand plan de la Direction. Au point 1.5 on peut lire: « Dans la foulée de ces travaux, il s'agira ensuite de faire converger les programmes de formation et de recherche en fonction des plans sectoriels de développement, ce qui inclut, le cas échéant, un réagencement des programmes porteurs, de même qu'un repositionnement des programmes à faible masse critique d'étudiants et de ressources. Dans ce dernier cas, il faudra voir quel type et quelle forme de contribution ces programmes peuvent apporter à l'un ou l'autre des thèmes multidisciplinaires et, éventuellement, procéder à une évaluation de leur pertinence institutionnelle. Les résultats de ces travaux ainsi que les modifications de programmes seront soumis aux instances. » Nul besoin de rappeler à certains comment les choses se sont passées lors de la fermeture du programme de musique et son approbation par les instances...!

Et si l'on parlait simplement du respect des professeurs et professeurs d'université, du droit nécessaire à leur liberté ou autonomie universitaire afin de répondre au plus près de l'authenticité de leur démarche originale et respectueuse de recherche. Faut-il en arriver à rappeler à certains que le corps professoral est constitué essentiellement de docteurs, c'est-à-dire des plus scolarisés dans leur champ disciplinaire respectif? Qui donc a décidé de « les regrouper à tout prix »? Qui pense sérieusement qu'il s'agit là d'une avancée prometteuse pour l'avancement de la science et la formation des futures générations? Qui donc s'entête à rester sourd au déclin des universités et à la détérioration du travail des universitaires, qu'on ne semble même plus vouloir reconnaître dans leur spécificité? Qu'on veuille regrouper des départements, au nom d'un relatif équilibre budgétaire, c'est amener les professeurs et professeurs à un réaménagement de la gestion de leurs tâches, ce dont la plupart a l'habitude. Qu'on veuille regrouper les professeurs et professeurs dans de mirifiques projets de recherche, c'est décidément nier les réalités diverses des champs disciplinaires et faire carrément de l'ingérence dans la liberté universitaire chèrement acquise, en temps et en énergie, par le corps professoral.

Oui, vivement de l'imagination et de la créativité pour s'expliquer entre nous comment, malgré la très forte compétition, retrouver notre solidarité de professeurs et professeurs d'université et réinventer l'université en dehors des contextes mercantiles! Une de nos romancières a écrit quelque part que le progrès, c'est comme le feu. Il faut le surveiller afin qu'il ne nous détruise pas!

Refonte des statuts du Syndicat

Les statuts et les règlements datent de la création du Syndicat des professeurs et des professeures au début des années 1970. Au fil des années, plusieurs amendements ont été apportés sans que ne soit réécrit l'ensemble des articles.

Après deux tentatives infructueuses d'apporter des changements aux statuts (septembre 2003 et mars 2004), le Comité exécutif a décidé d'en entreprendre la refonte complète. Au printemps 2004, un comité ad hoc, composé des professeurs Michel Volle, vice-président aux relations de travail, Alain Chalifour, vice-président aux affaires syndicales et de l'agent de recherche affecté aux affaires universitaires, Alain Gamelin, a été formé.

Le comité a d'abord fait la recension complète des statuts des autres syndicats de professeurs d'université au Québec. Cette opération a permis d'analyser les approches et de comparer les modes de fonctionnement. Après une douzaine de rencontres, le Comité a complété une première version des statuts en respectant les balises fixées par le Comité exécutif.

Balises ayant guidé la refonte des statuts

1. Intégration des amendements déjà entérinés par le Comité exécutif et le Conseil syndical ;
2. Élargissement des buts poursuivis par le Syndicat ;
3. Ajout de la définition de membre honoraire pour les professeurs retraités;
4. Ajout de l'obligation de faire entériner le projet de budget par le Conseil syndical ;
5. Ajout de l'obligation de faire adopter par le Conseil syndical le projet d'ordre du jour d'une assemblée générale extraordinaire;
6. Ajout de l'obligation de nommer un substitut aux délégués syndicaux ;
7. Ajout de l'obligation d'être membre pour être délégué syndical;
8. Modification du rôle du délégué syndical ;
9. Ajout du titre de premier et de deuxième vice-président aux postes de VPRT et VPAS ;
10. Ajout de la responsabilité de superviser la négociation et la rédaction de la convention au Comité exécutif ;
11. Modifications des responsabilités des officiers syndicaux ;

12. Ajout du principe de poursuivre la période de vote après l'assemblée générale afin de favoriser la participation des membres ;
13. Modifications des responsabilités des comités permanents ;
14. Révision de la procédure de suspension et d'exclusion d'un membre;
15. Obligation de faire adopter par le Conseil syndical la question faisant l'objet d'un référendum;

Le Conseil syndical du 27 février a été saisi d'un calendrier et d'une formule d'adoption de la refonte de statuts. Plusieurs rencontres d'information sont prévues avec les membres du Comité exécutif, les délégués syndicaux et l'ensemble des professeurs. Le Comité exécutif souhaiterait que les membres puissent obtenir toutes les informations nécessaires avant l'assemblée générale du 31 mars 2005 et que l'adoption ne soit plus qu'une formalité. Rêvons!

L'exercice reste tout de même complexe et très laborieux. Il y a des choses plus intéressantes à lire que des statuts et des règlements. Il faut toutefois tout faire pour y parvenir en respectant les membres. Le contraire nous obligerait à poursuivre notre travail en utilisant des statuts correspondant de moins en moins à notre réalité syndicale. Tout un défi.

Calendrier et procédure d'adoption de la refonte des statuts du SPPUQTR

Été 2004	Recension des statuts des autres syndicats de professeurs d'université au Québec et rédaction d'une première ébauche;	14 mars 2005	Deuxième rencontre de consultation;
		15 mars 2005	Recommandation du Comité exécutif au Conseil syndical sur les nouveaux statuts;
oct 2004-janv. 2005	Révision des textes par un comité ad hoc composé du VPRT, du VPAS et de l'Agent de recherche affecté aux affaires universitaires (une douzaine de rencontres) ;	17 mars 2005	Adoption au Conseil syndical d'une version avec recommandation pour l'assemblée générale;
27 janvier 2005	Discussion au Conseil syndical des objectifs de la refonte et de la procédure d'adoption;	18 mars 2005	Envoi du projet de statuts aux membres avec l'avis de convocation de l'assemblée générale;
3 février 2005	Dépôt au Comité exécutif d'une première version des statuts refondus;	21 mars 2005	Publication dans le Point d'Ancre des textes parallèles pour les principaux changements;
10 février 2005	Rencontre de travail du Comité exécutif;	31 mars 2005	Adoption des nouveaux statuts lors de l'assemblée générale.
16 février 2005	Publication dans le Point d'Ancre d'un premier texte présentant les grands principes qui auront guidé la refonte;		
17 février 2005	Rencontre de travail du Conseil syndical;		
24 février 2005	Adoption au Conseil syndical d'une version pour consultation des statuts refondus;		
25 février 2005	Placer sur le site Internet du Syndicat le projet des statuts avec possibilité de faire des commentaires;		
10 mars 2005	Première rencontre de consultation avec l'ensemble des professeurs pour prendre les commentaires;		

Nous vous invitons donc à participer personnellement à cette longue démarche. N'hésitez pas à formuler les questions qui permettront d'éclaircir le débat. Vous pouvez discuter de la question avec les membres du Comité exécutif et les délégués syndicaux, participer aux rencontres d'information ou, encore, vous rendre sur le site Internet du Syndicat où les nouveaux statuts seront incessamment disponibles.

Quelle est ma protection en assurance et en assistance voyage à l'étranger?

Pierre Plante

SPPUQAR

Chaque année, plusieurs professeurs et professeures séjournent à l'étranger pour participer à des congrès, pour un congé sabbatique ou encore pour des vacances. Avant de partir, certains prennent connaissance de la protection qui est offerte dans notre programme d'assurance. Ils peuvent alors juger de sa pertinence en regard de leur situation personnelle. En cas de problèmes à l'étranger, les surprises ou les déceptions seront atténuées.

Cette *Ligne générale*, présente un sommaire de la protection en assurance et en assistance voyage offerte aux professeurs de l'UQAR. Ce résumé ne peut se substituer aux textes officiels de la police en accident-maladie et en assistance voyage *ManuAssistance* disponibles sur le site Internet du SPPUQAR ou auprès du Service des ressources humaines de l'UQAR.

Voici quelques définitions permettant de mieux comprendre la portée des énoncés qui suivront :

-**À l'étranger** : À l'extérieur du Québec.

-**Professeur en affectation** : Professeur à l'étranger et exerçant une activité reliée à sa tâche de professeur.

-**Urgence** : Une blessure soudaine et inattendue ou une maladie imprévue survenant au cours d'un voyage à l'étranger de la personne assurée et nécessitant des soins médicaux immédiats. L'urgence n'existe plus lorsque, selon le médecin traitant, la personne assurée est capable de retourner au Québec.

-**Couvert par la RAMQ** : Pour les séjours de plus de 6 mois, une entente de prolongation avec la RAMQ est nécessaire.

-**Professionnel de la santé** : Acupuncteur, masseur, ostéopathe, etc.

Frais engagés à l'étranger, lors d'un voyage ou de vacances, par un professeur ou ses personnes à charge couverts par la RAMQ :

-**En cas d'urgence** : 100 % des frais d'hospitalisation, des soins médicaux ou chirurgicaux et des honoraires de médecins et des autres frais remboursables admissibles définis au contrat (médicaments, ambulance, professionnels de la santé, etc.)

-**Dans les autres cas (non urgents)** : 100 % des frais d'hospitalisation excédant les frais payables par la RAMQ, jusqu'à concurrence de 75 \$ par jour. 90 % des frais remboursables admissibles définis au contrat (médicaments, ambulance, professionnels de la santé, etc.)

Frais engagés à l'étranger par un professeur en affectation (excluant ses personnes à charge), et couvert par la RAMQ, en cas d'urgence ou non :

- 100 % des frais d'hospitalisation, des soins médicaux ou chirurgicaux et des honoraires de médecins et des autres frais remboursables admissibles définis au contrat (médicaments, ambulance, professionnels de la santé, etc.)

D'autres types d'assurances peuvent être nécessaires lors d'un séjour à l'étranger : vol ou perte d'effets personnels, annulation de voyage, etc. Avant de partir à l'étranger, nous vous invitons à :

- communiquer avec la RAMQ et à compléter les documents requis si votre séjour à l'étranger excède 6 mois;
- lire le dépliant de *ManuAssistance*;
- consulter la section de la police d'assurance accident-maladie touchant les frais engagés à l'étranger;
- téléphoner à *ManuAssistance* afin de vous assurer que les services sont bien offerts dans le pays où vous devez vous rendre;
- vérifier avec *ManuAssistance* si le numéro de téléphone à composer en cas d'urgence médicale est valide dans le pays où vous devez vous rendre.

Nous vous rappelons également que le service *ManuAssistance* est offert en langue française partout dans le monde. Il suffit de choisir l'option à partir du combiné téléphonique dans certains pays ou de le demander au préposé qui répond. Le centre d'appel de *ManuAssistance* est situé à Waterloo en Ontario et il y a toujours un préposé qualifié pour vous répondre en français.

Le narcissisme



M. CLAUDE GENEST
professeur au Département des sciences
humaines (section géographie)

**Vice-président aux services à la
collectivité du SPPUQTR**

Après vous avoir entretenu sur les harceleurs, les salauds, et autres caractériels du boulot, je vous présente maintenant les narcissiques. La journaliste Joanne Richards* de Sun Media publie un compte-rendu du

nouveau livre du Dr Sam Vaknin, qui traite du narcissisme pathologique dans son bouquin intitulé *Malignant Self Love – Narcissism Revisited*.

Comme le sujet vous intéressera sûrement, je reprends succinctement ses propos.

Le narcissique pathologique est un salaud arrogant qui a un besoin instable d'attention, d'admiration, de s'affirmer et d'être acclamé; ses exigences impérieuses, sa recherche égoïste d'autosatisfaction et ses diatribes malveillantes et pleines de rage font de votre vie un enfer. L'infâme toile de fond du narcissique est truffée de complaisance et bouffie d'orgueil.. « *Je soutiens que le*

narcissisme est la maladie mentale épidémique du 21^e siècle « dit Vaknin. Il reprend en ajoutant « *le narcissisme pathologique est maintenant considéré comme étant au cœur de phénomènes aussi variés que les méfaits d'entreprise, le harcèlement en milieu de travail, la violence familiale et les meurtres en série*», rappelle Vaknin.

« *Le narcissisme tire son nom du personnage de Narcisse dans la mythologie grecque. Narcisse était un jeune Grec d'une grande beauté qui repoussa les avances de la nymphe Écho. En punition de sa cruauté, il fut condamné à devenir amoureux de sa propre image reflétée dans une mare. Incapable de consommer son amour, il dépérit peu à peu et se transforma en fleur, celle-là même qui porte son nom encore aujourd'hui.* » Souligne Vaknin.

Leur caractère des narcissiques est le suivant : ils sont entichés et obsédés d'eux-mêmes et ce, à l'exclusion de tous les autres. Ils sont caractérisés par un manque d'empathie, des idées de grandeur, un sentiment irrépressible d'avoir tous les droits – disproportionnés par rapport à leurs réalisations et à leurs compétences – de même que par l'arrogance, la jalousie pernicieuse et l'abus des autres à leur profit, souligne Richards. 75% des narcissiques sont des hommes, dit Vaknin qui compte plusieurs années d'étude en milieu de travail et en relations dysfonctionnelles et violentes.

Betty Stockley, thérapeute de Toronto, interviewée par Richards, indique que les narcissiques ont une très haute opinion d'eux-mêmes et veulent que les autres soient à genoux devant eux.

Par gratitude, ils disent à l'autre « *tu as de la chance de sortir avec moi ou de travailler pour moi* » et ils sont très convaincants.

Travailler ou vivre avec un narcissique peut causer un stress immense, des souffrances et des contrariétés. Avoir un certain degré d'égoïsme est nécessaire pour survivre, mais une personne qui se prend pour le centre de l'univers, le sien et celui de tous les autres, fait problème. Vaknin affirme que « *de maintenir une distinction entre ce que nous sommes vraiment et ce que nous rêvons de devenir, de connaître nos limites, nos forces et nos faiblesses et d'avoir accompli des choses réalistes et concrètes dans notre vie est de première importance dans l'établissement et le maintien de l'amour-propre et de la confiance en soi* ».

La solution selon Vaknin est la suivante :

« *Ignorez-les totalement. Les narcissiques ne peuvent supporter d'être ignorés et ils partent... Une relation avec un narcissique se termine invariablement par des abus et des larmes. Les narcissiques traitent les autres comme des objets, comme de simples instruments de gratification qu'ils utilisent, dont ils abusent et se débarrassent ensuite sans plus de cérémonie. Les victimes des narcissiques sont traumatisées et marquées à vie. Cette maladie destructrice change ceux qui l'entourent à tout jamais* ».

Vous verrez peut-être passer un individu comme cela un jour! « *occupez-vous de moi, les autres je m'en fous* ».

**Journal de Montréal, 21 septembre 2004, p. 46.*

Les rapports de sabbatique et de perfectionnement

Le VRER soulève encore des débats

Depuis toujours, après vérification faite sur une quinzaine d'années, le compte-rendu du VRER (Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche) sur les rapports de sabbatique et de perfectionnement des professeurs à la Commission des études tient en quelques lignes : globalement, les rapports démontrent que les professeurs ont effectué les tâches prévues.

Lors de la réunion du 7 décembre dernier, il semble s'être produit quelque chose d'inhabituel puisque les discussions ont incité certains membres de la CÉ à émettre des commentaires inquiétants :

Après discussion, les membres de la commission des études souhaitent, à l'unanimité, que le VRER, après avoir demandé aux professeurs les correctifs aux rapports de sabbatiques, que des copies de ces rapports soient transmises aux directeurs de département et aux assemblées départementales concernées pour avis au VRER et, par la suite, à la commission des études.

Il faut d'abord rappeler que la convention collective prévoit à l'article 14.11 :

Le professeur en sabbatique se consacre à plein temps aux activités prévues dans le cadre de son sabbatique. Il doit transmettre à son retour un rapport écrit sur ses activités à son assemblée départementale qui le transmet au Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche pour dépôt à la Commission des études.

Depuis toujours, le rapport du VRER à la Commission des études s'est limité au dépôt des rapports complétés par les professeurs. Il s'agit d'un dépôt de document et non d'une évaluation des documents déposés.

Des membres ont suggéré de revoir la Politique des priorités globales en matière de sabbatiques et de perfectionnements qui actuellement ne prévoit rien. Il ne faudrait toutefois pas que la révision de la politique aille à l'encontre de la convention collective signée avec les professeurs.

Département de génie industriel



Source : En Tête

La délégation étudiante du Département de génie industriel de l'UQTR a obtenu deux podiums aux épreuves académiques organisées le 22 janvier à Toronto, à l'occasion du 25e congrès de la Société canadienne de génie industriel (SCGI).

Les professeurs Dong Cao et Denis Lagacé et le gagnant David Nobert.

Département des sciences de la gestion



Source : En Tête

Daniel Champagne, étudiant au doctorat en administration (DBA) de l'UQTR a franchi une étape importante dans sa carrière de chercheur en obtenant le prix couronnant la meilleure communication de type conceptuel, à l'occasion du septième Congrès international francophone en entrepreneuriat et PME, qui a eu lieu à Montpellier en France.



Source : En Tête

Les chercheurs Claude Daneault, Martin Dubé et Bruno Chabot. (Photo Flageol)

**Meilleure communication scientifique au Congrès canadien des pâtes et papiers
Trois chercheurs du CIPP remportent le prix John S. Bates**



Le FIR (Fonds institutionnel de recherche)

Au fil des années, les volets du FIR ont beaucoup changé. Il y a eu un volet pour le « renouvellement de problématiques de recherche », un autre pour l'« accueil en recherche des nouveaux professeurs » et un autre pour l'« appui stratégique à l'obtention de subventions externes ». Il y a eu également des volets pour le « support aux volets artistiques », l'« animation départementale de la recherche » et la « participation d'étudiants à des colloques ».

Depuis, le début des années 2000, il ne reste plus toutefois que trois volets au FIR : « émergence des nouveaux chercheurs », « développement des laboratoires de recherche » et « soutien à l'infrastructure des groupes de recherche ». Le volet émergence des nouveaux chercheurs est le seul qui s'adresse à des professeurs individuellement.

Pour avoir droit de présenter un projet au volet « émergence des nouveaux chercheurs », il faut :

- détenir un diplôme de troisième cycle ou l'équivalent depuis moins de cinq ans;

- le projet de recherche doit être un projet individuel et constituer la principale activité de recherche du candidat;
- s'engager à soumettre le projet à un organisme de financement de la recherche universitaire.

Lors de la Commission des études du 8 février, le VRER a proposé de restreindre l'accès au FIR en ajoutant deux autres critères :

- être en poste à l'UQTR depuis moins de trois ans;
- Dans le cas d'un refus lors d'une première demande de financement, le candidat peut soumettre à nouveau une demande pour un premier financement une seule fois.

Pourquoi cette volonté de restreindre les demandes de FIR à ce volet alors que, depuis quelque temps, les budgets consacrés et les demandes sont en chute libre. Le tableau suivant illustre bien l'évolution du volet émergence des nouveaux chercheurs depuis 2000 :

Évolution du FIR au niveau du volet Émergence des nouveaux chercheurs

	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005
Émergence de nouveaux chercheurs					
Montant du volet	179 950 \$	117 234 \$	131 681 \$	88 705 \$	84 270 \$
Demandes reçues	36	27	22	19	18
Demandes accordées	31	20	21	14	14
Moyenne des subv.	5 805 \$	5 862 \$	6 271 \$	6 336 \$	6 019 \$
% du FIR accordé au volet	51,41%	32,12%	37,35%	27,58%	26,57%
TOTAUX					
Demandes reçues	56	45	38	32	32
Demandes accordées	49	37	35	27	27
% de demandes acceptées	88%	82%	92%	84%	84%

Source : Distribution de l'enveloppe budgétaire du FIR pour les années concernées

Remise des bourses d'études syndicales



Le 9 février dernier, le Syndicat des professeurs et des professeures a remis ses bourses d'études annuelles aux récipiendaires 2005. Le Syndicat remet chaque année plus de 12 000\$ en bourses.

On reconnaît sur la photo, le professeur Claude Genest, vice-président aux services à la collectivité, Catherine Carpentier, Sciences comptables, Dominique Mailhot, Activité physique (avec mémoire), Claudia Pelletier, Gestion PME et environnement (avec mémoire), Émilie Carignan, Communication sociale, Sylvie Martin, Enseignement des arts (plastiques et dramatique), Annie Jacob, Biologie, Marc-André Lampron, Sciences comptables, Christian Thiffault, Génie électrique et Sylvain Poulin, Éducation préscolaire et enseignement au primaire

Bourse commémorative Éloi Ngandui

Depuis 1991, le Syndicat des professeurs et des professeures remet une bourse d'études spéciale pour commémorer les professeurs qui décèdent alors qu'ils sont en poste à l'Université.

Cette bourse de 1 000 \$ est réservée exclusivement aux étudiants et étudiantes fréquentant le département ou la section d'attache du professeur décédé. L'assemblée départementale doit déterminer les critères de sélection (étudiants du premier, du deuxième ou du troisième cycle, étudiants en rédaction de thèse, étudiants ayant une moyenne déterminée, etc.), former un jury et faire la sélection du lauréat ou de la lauréate.



Éloi Ngandui
Département de génie électrique et de génie informatique
Professeur-décédé

Durant la période des fêtes, nous apprenions le décès du professeur Éloi Ngandui du Département de génie électrique et de génie informatique.

Date d'arrivée : 1998

Diplômes : Ph.D., 1997, École Polytechnique de Montréal M.Sc.A., 1991, École Polytechnique de Montréal Bacc., 1987, École Normale Supérieure de l'Enseignement Technique (ENSET), Douala, Cameroun.

Biographie : Consultant à l'Hôpital général Juif (1996-1998), chargé de cours à l'Université du Québec à Chicoutimi (1996-1998) et à l'École polytechnique de Montréal (1995). Enseignant à l'École Normale Supérieure d'enseignement technique de Douala, Cameroun (1987-1992). À l'Université du Québec à Trois-Rivières: professeur, membre du Comité des études avancées du Département de génie électrique et directeur du Groupe de recherche en électronique industrielle (GREI). Champs d'intérêt : qualité de l'onde et harmoniques; électronique de puissance; électrotechnique; réseaux d'énergie électrique; traitement numérique du signal; commande numérique. A publié plusieurs articles dans divers journaux et des actes de colloque scientifiques avec comité de lecture. Membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec, de l'Institute of Electrical and Electronic Engineer (IEEE), trésorier et responsable des activités professionnelles de la section IEEE de la Mauricie.

Récipiendaire de la bourse commémorative Éloi Ngandui



Compétition canadienne d'ingénierie

Marc-Antoine Roy, étudiant finissant au baccalauréat en génie électrique et génie informatique de l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR), a remporté son laissez-passer pour la Compétition canadienne d'ingénierie, grâce à une deuxième place obtenue à l'issue de l'épreuve de résolution de problèmes industriels, figurant au programme très relevé de la 21e Compétition québécoise d'ingénierie (CQI).



Les travaux de M. Roy étaient dirigés par le professeur Ahmed Chériti du Département de génie électrique et de génie informatique.

Représentation à la Commission des études

Le 21 janvier dernier, le Syndicat et la Direction de l'UQTR convoquaient une assemblée générale des professeurs afin d'élire les représentants à la Commission des études. Quatre postes (secteurs 3, 4, 5 et 6) étaient ouverts.

Les professeurs ont choisi les collègues suivants comme représentantS à la Commission des études :



Claire-André Brochu
Département des sciences de l'éducation
Professeure

Date d'arrivée : 1978

Diplômes : Ph.D., Psychopédagogie, 1993, Université Laval, Québec. Maîtrise, Psychopédagogie, 1977, Université Laval, Québec. Licence, Enseignement en enfance inadaptée, 1972, Université Laval, Québec.

Biographie : Assistante d'enseignement et de recherche au Laboratoire sur le développement et le fonctionnement de l'intelligence du Département de psychopédagogie de l'Université Laval (UL), (1970-1976); assistante de recherche à l'École de psychologie (1975) et au Département de didactique (éducation morale) ainsi que chargée de cours (1977-1978) à l'UL. Orthopédagogue à la Commission scolaire Chaudière d'Etchemin (1977-1978). À l'Université du Québec à Trois-Rivières : professeure (1978-), membre du Conseil du Module d'éducation préscolaire et d'enseignement au primaire (1978-1982), chef de la Section communication éducative (1981-1982) et membre du Comité exécutif du Département des sciences de l'éducation (1981-1982). Champs d'intérêt : le développement cognitif et socio-affectif de l'enfant; l'intervention et la communication éducative; la formation pratique des enseignants; la formation à la compétence parentale en santé communautaire.



Marie-Claude Denis
Département de psychologie
Directrice

Date d'arrivée : 1974

Diplômes : Doctorat, 3e cycle, Psychologie, 1984, Université Louis-Pasteur, Strasbourg, France. Maîtrise, Psychologie, 1968, Université d'Ottawa. B.A., 1965, Université d'Ottawa.

Biographie : Chargée de cours à l'Université d'Ottawa (1968), psychologue à la Commission scolaire régionale de l'Outaouais et à la Commission scolaire régionale de Laval (1968-1973), psychothérapeute au Centre de psychologie conjugale et

familiale de Montréal (1973-1974). À l'Université du Québec à Trois-Rivières : professeure (1974-), codirectrice du Centre universitaire de services en psychologie (1988-1999), membre du Laboratoire de gérontologie, du Comité des études de cycles supérieurs du Département (1975-1977) et du Comité des études de cycles supérieurs du doctorat réseau en éducation (1997-1999), Directrice du Département (2001-); membre de la Commission des Études (2002-). Champs d'intérêt : formation professionnelle en psychologie; counselling en contexte interculturel; gestalt; recherche en gérontologie : l'activité chez les âgés; les stratégies d'adaptation à la maladie et aux pertes.



Odette Doyon
Département des sciences infirmières
Directrice

Date d'arrivée : 1995

Diplômes :

Maîtrise en éducation (option andragogie), 1993, Université de Montréal. B.Es.S. (nursing), 1987, Université de Montréal.

Biographie :

Formation de base : infirmière. Domaine cardiovasculaire, Institut de Cardiologie de Montréal (1976-1995), soins cliniques, gestion d'une unité, coordonnatrice enseignement et recherche, directrice adjointe; concepteur et formateur de programmes sur mesure pour les milieux cliniques; professeure au Collège de Maisonneuve; chargée de cours à l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue. À l'Université du Québec à Trois-Rivières : professeure (1995-). Champs d'intérêt : réadaptation des personnes présentant des problèmes cardiovasculaires; stratégies d'intervention éducatives permettant l'apprentissage des activités d'auto-soins déterminants de la fidélité au traitement; soins aigus cardiovasculaires. Articles parues dans les revues : l'Infirmière canadienne et Nursing-Québec. Conférencière à plusieurs reprises dans des centres hospitaliers, des colloques pour les infirmiers et les infirmières et à l'Association des hopitaux du Québec. Présentations scientifiques («oral-poster») au Canadian Council of Cardiovascular nurses et à l'Ordre des infirmiers et infirmières du Québec. Formatrice invitée en France (C.H.Mulhouse et Paris). Présidente du Conseil canadien des infirmières en nursing cardiovasculaire, chapitre du Québec. Membre «Editorial Board» de la revue Canadian Journal of Cardiovascular Nursing.



Hélène-Marie Thérien
Département de
chimie-biologie
Professeure

Arrivée à l'UQTR : 1980

Diplômes : Ph.D., Biochimie, 1978, Université McGill, Montréal. B.Sc., Biochimie, 1973, Université du Québec à Trois-Rivières.

Biographie : À l'Université du Québec à Trois-Rivières : chercheure-boursière au sein du Groupe de recherche en motilité cellulaire devenu par la suite Groupe de recherche en biotechnologie des membranes (1980-1989); professeure (1989-); directeur du Module des sciences chimiques et physiques (1994-1996, 2001-); vice-doyenne de la Famille des sciences pures, appliquées et de la santé (1996-2000); chef de la section Biologie médicale (2002-). Champs d'intérêt : utilisation des liposomes dans l'orientation, l'amplification et la compréhension des mécanismes de défense.



Richard Purdy
Département des arts
Professeur

Date d'arrivée : 1998

Diplômes :

B.F.A., 1975, Nova Scotia College of Art and Design, Halifax, Nouvelle-Écosse. M.A., 1977, Villa Schifanoia, Florence, Italie; Ph.D., 2001, Université du Québec à Montréal.

Biographie :

125 installations, 45 conférences, 32 concours et 19 oeuvres d'art public, 28 bourses, 6 livres et 34 catalogues. Professeur au Cégep Saint-Laurent (1996-1998), à l'Université Concordia de Montréal (1996-1997) (également chargé de cours (1984-1986), à l'Université du Québec à Montréal (1989-1995), au Cégep Champlain de Montréal (1985-1989) et à l'Université d'Ottawa (1984-1985). À l'Université du Québec à Trois-Rivières, professeur (1998-).

Aucune photo et aucune notice biographique concernant le professeur Morin.



Michel-L. Morin
Département des
sciences comptables
Professeur

Un septième représentant des professeurs à la Commission des études

La nouvelle convention collective des professeurs prévoit que la représentation des professeurs à la Commission des études sera composée d'au moins un tiers des membres. Au nombre de six, les représentants des professeurs devraient donc passer à sept.

Lors du dernier Conseil syndical (27 janvier), les délégués ont discuté de la procédure de désignation de ce septième représentant. Rappelons que les six autres professeurs sont élus comme représentants de six secteurs différents regroupant l'ensemble des départements. Le nombre de professeurs occupant un poste de direction ne peut être inférieur à deux et supérieur à trois.

Les délégués n'ont pas souhaité un redécoupage des secteurs. Ils préfèrent plutôt que le septième représentant provienne d'un

département n'étant pas encore représenté à la Commission des études (en tenant compte de la présence de sections dans certains départements), sans allusion cependant aux secteurs. Le Comité exécutif a convenu que les mandats et la procédure d'élection seront les mêmes que pour les autres postes, et que la personne désignée ne devrait pas occuper un poste de direction.

L'élection du nouveau représentant des professeurs à la Commission des études pourrait avoir lieu lors de l'assemblée générale du 31 mars prochain. Il faut toutefois mentionner que cet ajout nécessite l'amendement du *Règlement général no 1 de l'Université du Québec* et il serait fort étonnant que les étapes soient complétées à cette date.

Rendez-vous...

Vous faites une demande de promotion en 2005?

Rencontre d'information...le **mardi 22 février à 12h au local 1089 Ringuet**.
Prière de confirmer votre présence au poste 2388. Un goûter sera servi!

Souper thématique du CSC...un menu allemand!

Mercredi 13 avril, 18h30, La Becquée. Côté Jardin. Prix 22,95\$ par personne. Vins fournis et prix de présence!

S'adresse à l'ensemble des professeurs avec leur conjoint.

Vous pouvez passer au secrétariat (local 1115 Ringuet) pour réserver votre billet.

Refonte des statuts et des règlements du SPPUQTR

Rencontres de consultation pour l'ensemble des professeurs :

Jeudi 10 mars, 12h, local 1026 Ringuet.

Lundi 14 mars, 9h, local 1026 Ringuet.

Dégustation bières et saucisses pour les professeurs impliqués syndicalement

Jeudi 17 mars, 18h30, local

S'adresse aux professeurs impliqués dans les différents comités syndicaux

Prière de confirmer votre présence.

L'utilisation de l'histoire de vie et la maladie d'Alzheimer

Jeudi 17 février : 12h à 13h

Lieu : Local 2223, pavillon Albert-Tessier

Le Laboratoire de recherche sur le *Caring* du Département des sciences infirmières de l'UQTR

vous convie à une conférence scientifique intitulée: «L'utilisation de l'histoire de vie dans

l'intervention auprès des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer», présentée par Mme

France Cloutier, inf. Ph.D., professeure au Département des sciences infirmières de l'UQTR.

Membres du Comité exécutif du Syndicat des professeurs et des professeures 2004-2005

Mme Ginette Plessis-Bélaïr, présidente, M. Michel Volle, vice-président aux relations de travail, M. Alain Chalifour, vice-président aux affaires syndicales, Mme Lucie Guillemette, vice-présidente aux affaires universitaires, M. Claude Genest, vice-président aux services à la collectivité, M. Mircea Gonciar, secrétaire et M. Sylvain Beaudry, trésorier.